

Montréal, le 8 mars 2012

Madame Yolande Ayotte  
Monsieur Denis Ayotte  
8, Rang 2 sud  
St-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

**Objet: Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de lecture à distance**  
**Dossier de la Régie: R-3770-2011**

---

Madame,  
Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 18 février dernier, adressée à M. Théorêt, Président de la Régie de l'énergie (la Régie), par laquelle vous nous transmettez vos commentaires sur la demande d'investissement d'Hydro-Québec soumise à Régie pour réaliser son projet de lecture à distance et sur le choix de cette technologie.

Nous confirmons par la présente que vos observations ont été versées au dossier et sont maintenant accessibles en ligne, à partir de l'adresse suivante : <http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=A>.

Puisque vous mentionnez également le fait que vous vous opposez à l'installation éventuelle d'un compteur nouvelle génération à votre domicile, nous acheminons une copie de votre lettre à l'Unité Plainte et Réclamations d'Hydro-Québec, qui verra à assurer le suivi de cette demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as  
c.c. Unité Plaintes et réclamations, Hydro-Québec (par courriel seulement)